

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 05/351 DU 26/3/85
Portant nomination de Monsieur LIKIBI
Jacob, en qualité de Directeur Régional
du Commerce au NIARI.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant
ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant
modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 77/228 du 5 Mai 1977 portant création
de la direction des Etudes et de la Planification au sein des
Ministères ;

Vu le décret n° 82/293 du 16 Avril 1982 portant
organisation des Directions du Contrôle et de l'Orientation ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les
indemnités de fonctions allouées à certains responsables
administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur LIKIBI Jacob, Administrateur des SAF de
4^e échelon, est nommé Directeur Régional du Commerce au NIARI.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures
contraires au présent décret ;

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1965

Par Le Premier Ministre;

Le Ministre du Commerce et
de la Consommation,



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget



Alphonse GAMBOUELE.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale;



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-



Bernard COMBO MATSIONA.-

